

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 MARS 1880.

Crédit spécial de 4,500,000 francs au Département de la Guerre ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. BOCKSTAEL.

MESSIEURS,

En 1872, on évaluait, au Département de la Guerre, les dépenses à faire pour le casernement à 11,200,000 francs pour constructions neuves, 2,000,000 de francs pour améliorations aux casernes anciennes et 550,000 francs à ajouter chaque année pour le matériel du génie.

Lors de la discussion de la loi du 27 juin 1873, qui a mis le casernement à la charge de l'Etat, on prévoyait une dépense de 30,000,000, à répartir sur dix exercices. On devait y faire face par des crédits, jusqu'à concurrence de 25,000,000, et 5,000,000 à provenir de la vente des terrains militaires.

Lors du vote de la loi du 24 mars 1875, allouant un premier crédit de 3,000,000 pour le casernement, l'exposé des motifs annonça des plans-types de casernes, devant coûter 900, 1,200 ou 1,500 francs, par homme caserné, suivant l'arme.

Une récente discussion, au sujet de la construction de la caserne des guides, à Etterbeek, a démontré qu'elle coûtait 5,787,000 francs ; elle était destinée à 700 hommes, soit 5,410 francs par cavalier et non 1,200 francs.

L'honorable général Renard s'exprimait comme il suit, le 12 mars 1879 (*Annales*, p. 576).

« Je suis obligé d'achever les casernes commencées, mais je ferai en sorte de ne pas suivre la même voie, les mêmes errements.

(1) Projet de loi, n° 88.

(2) La section centrale, présidée par M. DESCAMPS, était composée de MM. VAN ISEGHEM, JANSSENS, DE CLERCQ, BOCKSTAEL, GUYOT et THONISSEN.

» D'après les calculs établis par nos ordres, au Département de la Guerre, j'arrive à 33,680,000 francs, auxquels il faut ajouter 10,500,000 francs que vous avez votés. — C'est donc une somme d'environ 44,000,000 de francs qui devra être affectée au casernement entier du pays. »

On voit que là aussi les prévisions ont été considérablement dépassées.

D'après l'honorable Ministre de la Guerre actuel, c'est par suite d'un malentendu inexplicable que l'on a pu dire que les casernes de cavalerie ne devaient avoir coûté que 1,200 francs par homme.

Une instruction a eu lieu au Département de la Guerre et l'honorable général Liagre ajoute que personne n'a pu le renseigner sur la manière dont ce chiffre a été introduit dans la question.

« Il pense, quant à lui, que ce chiffre de 1,200 francs a été établi sur une moyenne de prix de revient d'un grand nombre de casernes dans différents pays. » (*Annales*, 26 novembre 1879. p. 89.) S'il en est ainsi, on voit que nous nous sommes écartés considérablement de cette moyenne.

Deux faits sont indiscutables, c'est que, d'une part, le projet, qui portait la signature des Ministres de la Guerre et des Finances d'alors, était accompagné de plans-types et promettait des casernes à 900, 1,200 et 1,500 francs par homme, suivant l'arme; d'autre part, que la remarquable caserne des guides, construite à Etterbeck sur les plans du génie militaire, répond au prix qu'elle a coûté: que le gros œuvre seul a été adjugé pour plus de deux millions, qu'elle a été construite au prix de 170 francs par mètre carré de bâtiment couvert, prix inférieur à la moyenne des bâtiments civils.

Les faits que nous venons de rappeler expliquent les préoccupations qui se sont traduites dans les sections en de nombreuses demandes et observations, qui ont déterminé la section centrale à adresser au Gouvernement une série de questions que nous reproduisons ci-contre avec les réponses.

Questions de la section centrale.

PREMIÈRE QUESTION.

Quel est le nombre et la situation des casernes construites ou reconstruites à l'aide des crédits votés jusqu'aujourd'hui?

Réponses.

On a construit ou reconstruit les établissements suivants :

1° Une caserne de cavalerie, à Etterbeck;

2° Une caserne pour deux dépôts d'infanterie, à Contich;

3° Une caserne pour les pontonniers d'artillerie, à Anvers;

4° Une caserne pour deux compagnies spéciales du génie, à Anvers;

5° Un bâtiment-annexe à la caserne 8-9, à Anvers;

6° La caserne Belliard, à Anvers;

7° L'hôpital militaire, à Mons.

Questions de la section centrale.

Réponses.

2° QUESTION.

Pour les travaux d'amélioration ou de réparation, prière d'indiquer les sommes dépensées pour chaque caserne.

L'état ci-annexé fournit l'indication des sommes dépensées pour chacune des places du pays. (Voir page 7.)

3° QUESTION.

Quelles sont, à l'avis du Gouvernement, les sommes qui seront encore nécessaires pour terminer tous les travaux relatifs au casernement, indépendamment du crédit actuel qui portera à 17,500,000 fr. les sommes affectées à cet objet.

Le Gouvernement estime à 18,500,000 francs le montant approximatif des dépenses qui resteront à faire pour l'amélioration du casernement, lorsque le crédit de 4,500,000 francs, demandé actuellement à la Législature, aura été voté.

Cette somme se subdivise de la manière suivante :

1° Amélioration aux casernes existantes	fr. 5,400,000
2° Achèvement des casernes dont la construction est entamée.	fr. 4,000,000
3° Nouvelles constructions.	fr. 11,100,000

4° QUESTION.

Pour les nouvelles casernes à construire, quelle somme le Gouvernement entend-il dépenser par homme caserné, suivant l'arme à laquelle il appartient. Indiquer les sommes à dépenser par homme caserné pour Bruxelles-Elterbeek et pour les autres villes de garnison.

Il n'existe pas de rapport constant entre le coût d'une caserne et le nombre d'hommes qu'elle est destinée à contenir. Le prix de la main-d'œuvre et celui des matériaux varient suivant les localités et les circonstances ; la dépense pour les fondations est subordonnée à la nature du sol, ce qui peut entraîner de très-grandes différences ; l'architecture varie avec l'emplacement que l'édifice doit occuper ; enfin, il est évident qu'une petite caserne doit coûter plus qu'une grande par homme caserné.

5° QUESTION.

Ne pourrait-on loger les dépôts dans les villes, adjoindre les dépôts aux casernes existantes, au besoin faire servir de dépôt les forts abandonnés, plutôt que

L'emplacement des dépôts d'infanterie a été déterminé par les nécessités de la mobilisation de l'armée. Dans un pays d'une aussi faible étendue que la Belgique,

Questions de la section centrale.

Réponses.

de construire des casernes en dehors des villes? — Quelles sont les raisons qui justifient la construction, à Beveren, d'une caserne pour servir de dépôt d'infanterie?

il n'est pas possible de les placer dans des villes ouvertes ou dans des forts abandonnés qui ne se trouvent pas sous la protection de la position d'Anvers, sous peine de les voir enlever dès le début d'une invasion. C'est pour ce motif que le Département de la Guerre s'est décidé à construire des dépôts à Contich, à Beveren, à Duffel et à Boom, localités placées derrière les zones de mobilisation, sur des lignes ferrées et à l'abri de toute surprise.

6° QUESTION.

En ce qui concerne les casernes à construire à Bruxelles, la section désire savoir le coût des travaux de fondation exécutés à ce jour et si les deux sommes de 700,000 francs, ensemble 1,400,000 fr., qui figurent au relevé joint à l'exposé des motifs, seront suffisantes pour terminer les dites casernes?

Les fondations de la deuxième caserne de cavalerie, à Etterbeek, ont coûté fr. 588,513-21; celles de la caserne d'artillerie fr. 376,254-35.

La somme totale de 1,400,000 francs, qui figure au relevé joint à l'exposé des motifs, ne sera pas suffisante pour terminer les dites casernes; comme le dit cet exposé des motifs, elle sera affectée à l'achèvement d'une partie de la seconde caserne de cavalerie et à l'exécution du gros-œuvre d'une partie de la caserne d'artillerie.

7° QUESTION.

Enfin, des membres des sections signalent que le crédit de 400,000 francs, pour l'amélioration des casernes est insuffisant, eu égard au mauvais état de certaines casernes de province, et voudraient y voir affecter une somme plus forte, à prendre sur le crédit de 4,500,000 francs.

Quelle est à cet égard l'intention du Gouvernement?

Sur le crédit de 4,500,000 francs demandé, une somme de 2,800,000 francs doit être prélevée pour la continuation des travaux commencés et qui ne peuvent être abandonnés dans leur état d'inachèvement, sans exposer l'État à des pertes considérables.

Les travaux à entreprendre à Namur et à Vilvorde, résultent de conventions ou d'engagements antérieurs conclus avec les administrations communales.

Il n'est donc pas possible de changer la répartition proposée.

La plupart de ces réponses donnent des explications satisfaisantes, mais quelques-unes d'entre elles doivent attirer notre attention.

La réponse à la troisième question nous apprend qu'indépendamment du crédit actuel, qui portera à 17,500,000 francs les sommes affectées au casernement, il restera à fournir 18,500,000 francs, total 36,000,000 de francs.

On a vu, d'autre part, qu'un travail fait au Département de la Guerre, l'an dernier, portait à 44,000,000 de francs (12 mars 1879) ce qui devait être payé pour le casernement du pays entier.

Nous sommes convaincus que le Gouvernement est animé du désir de faire des économies, mais nous ne pouvons penser qu'il ait pu en réaliser pour 8,000,000 sur les travaux restant à faire, soit pour les 18,500,000 francs, qu'ils doivent coûter, une réduction de 43.20 p. %... !

Nous devons conclure plutôt qu'il y a erreur dans l'un ou dans l'autre calcul, ou bien que le Gouvernement a renoncé à des travaux prévus dans les relevés antérieurs.

La réponse à la quatrième question n'est pas complètement satisfaisante et exigerait des explications complémentaires.

Il est aisé de comprendre que le coût d'une caserne varie selon l'emplacement choisi. Mais abstraction faite des travaux de remblai et de déblai et des fondations, dont le compte est d'autant plus facile à séparer qu'elles se font l'année qui précède la construction, y a-t-il ou n'y a-t-il pas de plans-types de caserne pour les diverses armes...?

Que coûte la construction par homme caserné...? Voilà ce que la section centrale eût voulu savoir et la réponse à cet égard reste dans le vague.

Sans doute, la dépense varie selon l'architecture, une petite caserne coûtera par homme plus qu'une grande; mais, à part les casernes d'Etterbeek qui se trouvent à front d'un large boulevard et ont des façades monumentales, nous ne pensons pas qu'il soit question de faire de l'architecture coûteuse à des constructions dont les dépenses de luxe doivent toujours être écartées pour permettre de faire celles qu'exigent les lois de l'hygiène.

Les nouvelles casernes de Charleroy, et dont il est déjà permis d'apprécier l'aspect et la distribution, sont très-belles, et cependant il n'y a aucun luxe, elles sont construites en briques, la pierre n'y est employée qu'aux endroits où elle est indispensable pour la conservation du bâtiment. Elles ont coûté 364,000 francs, il faudra environ 800,000 francs pour les achever; elles serviront à l'habitation de deux bataillons d'infanterie (environ 800 hommes) et il y aura possibilité d'y loger temporairement un bataillon de plus en cas de nécessité; malgré ce surcroît de dépenses, cette caserne, on le voit, ne coûtera pas 1,500 francs par homme caserné.

S'il y a eu des plans-types, ils doivent naturellement donner des prix de revient différents suivant le nombre d'hommes à loger. Une caserne pour un régiment doit coûter tant..., pour un bataillon... tant..., pour deux... tant...

Pour les casernes qui doivent servir de dépôt, c'est-à-dire qui doivent renfermer de vastes magasins et n'ont de logement que pour un nombre d'hommes restreint, comme celle de Beveren, par exemple, on comprend que le prix de revient par

homme est très-élevé, mais la caserne-dépôt est une exception, et rien ne s'opposerait à ce que l'on en indiquât spécialement le prix.

En ce qui concerne les deux casernes de cavalerie et d'artillerie, à Etterbeek (6^e question) :

Nous savons ce que les fondations ont coûté; que 1,400,000 francs, à prendre dans le crédit sollicité, ne suffiront pas pour les terminer, mais on n'indique pas quelle somme sera nécessaire pour leur complet achèvement.

La deuxième caserne de cavalerie devra évidemment avoir la même façade que la première, vis-à-vis de laquelle elle se trouve, mais elle ne devra pas coûter, à beaucoup près, autant que celle-ci.

En effet, certains services installés dans la première, peuvent servir à la seconde, nous citerons le bassin de natation, la pharmacie, etc.

Des membres affirment que les casernes anciennes laissent beaucoup à désirer en province; au fur et à mesure que les casernes neuves seront habitées, il sera possible de faire de grands travaux aux anciennes. On ne peut affecter plus de 400,000 francs, sur le crédit, à des travaux d'amélioration pendant cette année; mais il est bien entendu que les casernes de province, qui laissent à désirer, seront successivement améliorées.

La section centrale voudrait voir apporter le plus d'économie possible dans la construction des casernes neuves; elle désire être toujours édifiée sur les dépenses qu'entraînent les constructions, afin que les prévisions ne soient pas dépassées.

Elle a voté, à l'unanimité, et vous propose l'adoption du projet de loi qui met à la disposition du Gouvernement un crédit indispensable pour la continuation des travaux relatifs au casernement pendant la campagne actuelle.

Le Rapporteur,

HENRI BOCKSTAEL.

Le Président,

J. DESCAMPS.



ANNEXE.

Etat indiquant les travaux d'amélioration et de réparation faits aux casernes existantes sur les crédits alloués pour l'amélioration du casernement.

ANALYSE SOMMAIRE DES TRAVAUX.		MONTANT des sommes payées.
Travaux d'amélioration aux bâtiments militaires de la ville		
	d'Anvers.	353,120 32
—	— de l'enceinte d'Anvers.	41,345 54
—	au casernement du réduit du fort n° 4 du camp retranché d'Anvers	47,648 89
—	à la caserne Ste-Anne du fort de la Tête-de- Flandre	7,031 »
—	aux bâtiments militaires de la place d'Alost.	2,076 80
—	— Arlon.	26,281 »
—	— Ath .	8,030 »
—	— Audenarde .	19,518 62
—	— Bouillon . .	9,662 »
—	— Bruges. . .	557,276 80
—	— Bruxelles . .	256,292 19
—	— Courtrai . .	20,621 50
—	— Diest . . .	5,575 »
—	— Gand . . .	85,875 03
—	— Hasselt . .	11,950 50
—	— Huy . . .	16,040 »
—	— Liège . . .	129,530 21
—	— Lierre . . .	65,655 09
—	— Louvain . .	63,146 45
—	— Malines . .	169,867 61
—	— Mariembourg.	2,555 »
—	— Menin . . .	16,655 »
—	— Mons . . .	412,580 34
—	— Namur . . .	5,059 »
—	— Ostende . .	46,853 75
—	— Philippeville .	11,095 64
—	— St-Bernard .	49,752 93
—	— Termonde. .	62,659 55
—	— Tirlemont. .	80,875 81
—	— Tournai . .	20,161 15
—	— Vilvorde . .	2,500 »
—	— Wayre. . .	7,624 56
—	— Ypres . . .	98,180 53
Total. . . . fr.		2,508,655 81